

du christianisme, mais il renfermait encore— on l'a remarqué depuis— le plus vaste protestantisme qui eût paru jusque-là.

« Je me suis demandé, dit Lacordaire, comment une philosophie dont j'aperçois si clairement le vice aujourd'hui, avait pu si longtemps tenir ma raison en suspens ; et j'ai compris que, luttant contre une intelligence supérieure à la mienne, et voulant lutter seul contre elle, il était impossible que je ne fusse pas vaincu. Soit, mais le Lacordaire de cette époque, ressemblait, en outre, sous plus d'un rapport, à son illustre ami. Or, de ce dernier, Mgr de Frayssinous avait raison de dire : « C'est un grand écrivain qui n'a pas fait une bonne théologie. » Encore s'exprimait-il avec quelque charité. La vérité toute pure était dans le mot de l'abbé Desgenettes : « Le malheureux ! il ne sait pas son catéchisme ! »

Ce fut un peu le jugement des Jésuites et des Sulpiciens. Les uns et les autres se firent un devoir de signaler le péril que courait la cause chrétienne à être rendue solidaire d'une philosophie aussi nouvelle. Quant aux évêques, sans se prononcer encore bien ouvertement, ils témoignèrent à l'égard de l'ouvrage et de l'auteur une méfiance que l'avenir se chargea malheureusement de justifier. La Mennais se contenta de taxer dédaigneusement les Jésuites d'ignorance et de jeter aux évêques et aux Sulpiciens la vieille accusation de gallicanisme.

(A suivre.)

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Sauveur de Québec, le 10; à Saint-Sylvestre, le 12; à Sainte-Croix, le 14; à Saint-Ferdinand, le 16.

Angleterre.—Les prélats catholiques anglais demandent que « conformément à la loi naturelle, » 1^o la direction des écoles publiques soit exclusivement confiée à des personnes possédant la confiance des parents; 2^o que, par suite, le système confessionnel soit maintenu et développé par tous les moyens au pouvoir des catholiques; 3^o que, pour subvenir aux frais qu'entraîne l'amélioration de l'enseignement, les écoles primaires publiques aient droit à une part équitable des taxes scolaires et que, par voie de conséquence, les contribuables aient le droit de contrôler et d'inspecter l'emploi de leur argent.

Rome.—La médaille qu'il est d'usage de frapper chaque année, à l'occasion de la Saint-Pierre, rappelle le jubilé épiscopal du Saint-Père. Sur la face de la médaille se détache l'effigie de Léon XIII, et sur le revers est représentée la consécration épiscopale que le futur pape reçut du cardinal Lambruschini, il y a un demi-siècle. Le Saint-Esprit, figuré par la colombe mystique, plane au-dessus des deux personnages et couvre de sept rayons symboliques, qui s'échappent de ses ailes, l'évêque consacré. Un jeune clerc en surplis tient la croix épiscopale. L'inscription suivante est gravée en caractères, style XVI^e siècle : « Quinquagennalibus episcopatus consecrationis. » En exergue on lit cette date : « XIX Febr. MDCCCXCIII. »